

Valables pour l'année scolaire 2021/2020

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 85150310215 auprès du préfet de
Région d'Auvergne Rhône-Alpes

1 OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Maison Familiale Rurale – CFA de Mauriac s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue et en apprentissage.
- 1.2 Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- 1.3 Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- 1.4 Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.5 la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2 DÉFINITIONS

- Formation interentreprises : formation dont le contenu est décrit dans un catalogue, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formations diplômantes : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire/apprenti : personne physique qui bénéficie de la formation.

3 PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

L'inscription est validée après retour du dossier d'inscription dûment signé.

4 RESPONSABILITÉ

- 4.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire/apprenti du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- 4.2 La Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires/apprentis.
- 4.3 Il appartient au client/stagiaire/apprenti de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5 PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

- 5.1 Les prix sont indiqués sur le dossier d'inscription. Ils sont nets de taxes, la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
- 5.2 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le dossier d'inscription.

6 PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 6.1 Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire/apprenti :
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
 - d'indiquer explicitement sur le dossier d'inscription quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.
- 6.2 Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7 PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

- 7.1 Toute somme non payée à l'échéance donne lieu à une relance, puis à un passage en commission de finance. A l'issue de cette commission le dossier par en recouvrement chez un huissier de justice et une majoration de 13 % est appliquée sur la somme due pour palier aux frais.

8 ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

10 CONFIDENTIALITÉ

La Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac, le client et le stagiaire/apprenti s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

11 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire/apprenti et de les tenir informés des offres de service de la Maison Familiale Rurale CFA de Mauriac ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données, le client et le stagiaire/apprenti disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de la MFR CFA de Mauriac à l'adresse courriel mfr.mauriac@mfr.asso.fr.

12 DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la MFR CFA de Mauriac, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

13 RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au **04 71 68 07 23** du lundi au vendredi, de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30 ou transmettre un courriel à mfr.mauriac@mfr.asso.fr.